

**COMMUNE DE LA BAUSSAINE**

22 Rue de la Libération - 35190 LA BAUSSAINE  
Tél. : 02 99 66 80 27 – Fax : 02 99 66 73 10

**PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 mai 2010**

|  |    |
|--|----|
| <i>Nombre de Membres en exercice :</i> | 14 |
| <i>Nombre de Membres présents :</i>    | 9  |
| <i>Nombre de Membres votants :</i>     | 9  |

|                                   |            |
|-----------------------------------|------------|
| <i>Date de la convocation :</i>   | 21/05/2010 |
| <i>Convocation affichée le :</i>  | 21/05/2010 |
| <i>Procès-verbal affiché le :</i> | 04/06/2010 |

L'an deux mil dix, le vendredi vingt-huit mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de LA BAUSSAINE s'est réuni en session ordinaire à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame Florence DENIAU, Maire de la Commune.

Etaient présents : Mmes Florence DENIAU, Gwenaël ARTUR et Mrs Daniel HENRY, Pierre-Yves MARQUET, Raoul LE GUERHIER, Jean-Michel PRESCHOUX, Dominique ROUXEL, Eric LEROSSIGNOL, Gilles LE TALLEC.

Absents excusés : Mmes Yolaine DUBOIS, Catherine PIEL et Mrs Thibault LE BOULANGER, Olivier QUENOILLERE.

Absents non excusés : M. Frédéric BLANCHARD.

---

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal.

Monsieur Dominique ROUXEL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2010 à l'unanimité.

---

En accord avec l'ensemble des conseillers municipaux, le point suivant a été ajouté à l'ordre du jour:

- Délibération n° 42-2010 : Attribution des subventions aux associations – 2<sup>e</sup> volet 2010-05-31

---

**PRESENTATION DE L'ETUDE ENERGETIQUE DE LA MAIRIE  
PAR MONSIEUR YANNICK HAUTBOIS, CONSEILLER EN ENERGIE DU CONSEIL GENERAL**

Depuis cinq ans, le Conseil général d'Ille-et-Vilaine développe en interne un service de conseil en énergie partagé. La Communauté de Communes Bretagne Romantique y adhère depuis 2007, ce qui permet aux Communes membres de bénéficier de ce service. Les techniciens du Conseil général réalisent des études globales portant sur les bâtiments communaux des Communes adhérentes, et ils peuvent également être sollicités pour accompagner les projets de construction ou de réhabilitation.

Monsieur Yannick HAUTBOIS est intervenu au mois de mars 2010 pour réaliser une étude énergétique de la Mairie de La Baussaine. Il a d'abord procédé à un diagnostic des consommations d'électricité, de fioul et d'eau de la collectivité, puis à une visite de la Mairie pour étudier les installations (chauffage, ventilation, isolation) et le matériel. Ceci lui a permis d'identifier plusieurs pistes afin d'augmenter la performance énergétique du bâtiment, et donc de réduire les consommations. Cette démarche répond à des enjeux écologiques et économiques.

## 1 – Consommations d'énergie et d'eau de la collectivité

L'électricité est le poste de dépense principal. Elle est utilisée pour le chauffage (à part pour la Mairie), l'éclairage, l'informatique, ... Entre 2006 et 2008 les dépenses ont augmenté (+ 16 %) plus rapidement que les consommations (+ 12 %). Cela est dû à l'augmentation du coût de l'énergie. L'école est le bâtiment public pour lequel les dépenses sont les plus importantes (environ 8 000 €/an, soit la moitié des dépenses de la collectivité).

En 2008, le coût de l'éclairage public pour la commune de La Baussaine était d'environ 1 450 € / an, soit 2,4 €/an.habitant (d'après une enquête TNS Sofres de 2005, le coût moyen de l'éclairage public en France était de 7,1 €/an.habitant).

**Les consommations d'énergie de la commune de La Baussaine étaient de 180 kWh/habitant.an et de 22 €/habitant.an.** Les ratios nationaux SOFRES (enquête 2005) donnent des valeurs de 412 kWh/habitant.an et 31,9 €/habitant.an, pour des communes de moins de 2 000 habitants. Les ratios régionaux donnent des valeurs de 233 kWh/habitant.an et 20 €/habitant.an, pour les communes comprises entre 500 et 1 000 habitants. Les consommations d'énergie de la Commune se situent donc en-dessous des ratios nationaux, mais au niveau des ratios régionaux.

## 2 – Consommations d'énergie et d'eau de la Mairie

Les consommations d'électricité augmentent chaque année. La consommation moyenne annuelle de fioul est de 20 000 kWh, ce qui représente un coût de 1 400 €. Les consommations d'eau augmentent nettement d'une année à l'autre. Elles sont dues à des fuites qui sont aujourd'hui colmatées.

Les factures de chauffage (fioul) sont partagées avec les locataires. La mairie paye 2/3 des factures et les locataires 1/3. Cette répartition est un mix entre le prorata des surfaces et la qualité du bâti. L'étage est en effet moins bien isolé que le rez-de-chaussée.

En énergie primaire, les consommations du bâtiment sont de 137 kWh EP/m<sup>2</sup>.an ce qui classe ce bâtiment en catégorie C dans le cadre du référentiel DPE. On peut donc considérer que ce bâtiment est d'une **qualité thermique moyenne**.

## 3 - Mairie - Améliorations proposées

| Désignation  | Estimation investissement en € TTC | Evaluation économie de consommations | Evaluation économie financière en € TTC/an |
|--|------------------------------------|--------------------------------------|--|
| <b>TOTAUX</b>  | <b>950 €</b>                       | <b>2 460 kWh<br/>3 m<sup>3</sup></b> | <b>180 €</b>                               |
| Améliorer et compléter le calorifugeage des canalisations de chauffage (et d'eau chaude sanitaire) | 50 €                               | 300 kWh                              | 20 €                                       |
| Améliorer l'isolation des combles au dessus du logement  | 370 €                              | 460 kWh                              | 30 €                                       |
| Isoler le sol sous la mairie   | 470 €                              | 1 600 kWh                            | 110 €                                      |
| Programmer le fonctionnement de la ventilation   | 50 €                               | 100 kWh                              | 10 €                                       |
| Installer un réducteur de débit  | 10 €                               | 3 m <sup>3</sup>                     | 10 €                                       |

### **Autres améliorations :**

- Améliorer l'installation de chauffage
- Améliorer l'isolation au dessus de la salle du conseil et de l'appentis
- Remplacer les fenêtres du logement
- Améliorer la ventilation du logement et de la mairie
- Isoler et boucher la bouche d'entrée d'air de l'appentis
- Sensibiliser les locataires aux économies d'énergie
- Faire la chasse aux fuites

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que Mme AMMOUR a libéré le 12 janvier 2010 le logement communal situé au n° 6 rue de la Libération, au-dessus de la salle des fêtes.

Elle précise que des travaux de remise en état doivent être effectués dans cet appartement. Il s'agit de repeindre l'appartement (murs, plafonds, portes et plaintes) et de refaire les sols dans deux chambres à l'étage.

Madame le Maire informe l'Assemblée que M. CUCU, locataire d'un pavillon Habitat 35 au n° 13 lotissement de Bellevue, a manifesté son intérêt pour ce logement communal (T4). M. HENRY, adjoint au Maire, a proposé à M. CUCU de louer ce logement et d'y réaliser certains travaux par ses propres moyens. En contrepartie, M. CUCU bénéficiera d'un loyer réduit, s'élevant à 300 euros par mois, pendant la durée du premier bail de trois ans.

Il s'engage à réaliser tous les travaux qui seront listés dans le bail de location (peinture et sols des chambres). L'achat des matériaux et fournitures diverses sera à la charge de la Commune.

Au début des quatrième, cinquième et sixième années de location, le loyer augmentera d'environ 12,3 % par an pour atteindre, la sixième année, le montant de 424 €. Ces conditions seront fixées dans le bail de location. Au final, l'économie réalisée par M. CUCU correspondra approximativement au coût de ces travaux si la Commune avait dû les faire réaliser par une entreprise (hors matériaux).

Madame le Maire propose au Conseil municipal de louer ce logement à M. CUCU et sa compagne Mme CARP, dans les conditions énoncées ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de mettre en location le logement communal situé 6 rue de La Libération, de type IV, à M. CUCU et Mme CARP, dans les conditions énoncées ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 ;
- Exige le versement d'un dépôt de garantie égal à un mois de loyer, soit la somme de 300 €;
- Désigne Maîtres LECOQ et LEGRAIN, Notaires associés, sis 5 avenue des Trente à Tinténiac, pour la rédaction du bail d'habitation ;
- Donne pouvoir et signature du bail à Monsieur Daniel HENRY.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la collecte qui a eu lieu sur la Commune du 9 au 12 avril 2010 a permis de récupérer 1 580 kg de ferraille. La société S.A.S HERVE RECUPERATION, sise zone artisanale Le Dily – 22 350 PLUMAUDAN, s'est chargée de l'opération et a reversé à la Commune un chèque d'un montant de 158 €.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de délibérer pour autoriser l'encaissement du chèque reçu en paiement de la ferraille collectée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'accepter la transaction et l'encaissement du chèque de S.A.S HERVE RECUPERATION,
- autorise Madame le Maire à signer le titre de recette, d'un montant de 158 € TTC,
- décide que cette recette sera imputée à l'article 7788 « Produits exceptionnels divers » du budget principal 2010 de la Commune.

Madame le Maire fait part à l'Assemblée qu'elle a acheté diverses fournitures chez Initial BTB (133 route de Lorient - 35 000 RENNES). Elle présente la facture payée par ses propres moyens, et demande que ces frais lui soient remboursés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 1 abstention,

- décide d'accepter le remboursement de la facture,
- autorise Madame le Maire à établir un mandat de paiement, d'un montant de 30,80 € TTC, à l'ordre de Madame Florence DENIAU,
- décide que cette dépense sera imputée à l'article 6068 « Autres matières et fournitures » du budget principal 2010 de la Commune.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des demandes de subventions, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'allouer les subventions suivantes :

| Associations                                | Montant accordé 2010 |
|---|----------------------|
| ACCA La Baussaine                           | 200 €                |
| Office des sports de la Bretagne Romantique | 598 €                |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>798 €</b>         |

Les subventions votées seront imputées à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autre organismes de droit privé » du budget communal 2010.

## QUESTIONS DIVERSES

### 1. Subventions pour séjours pédagogiques

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que lors du vote du budget primitif 2010, il avait été décidé de ne plus attribuer de subvention pour les séjours pédagogiques. Or il apparaît inopportun de supprimer ces subventions en cours d'année scolaire, car certains élèves ont pu bénéficier d'une subvention pour un séjour ayant eu lieu en 2010 avant que cette décision ne soit prise. D'autres demandes ont été formulées depuis le mois d'avril, et pour des raisons d'équité, la Commune se doit d'y répondre favorablement car les séjours concernés se sont déroulés durant la même période.

En conséquence, Madame le Maire propose que ces demandes de subventions soient étudiées lors de la prochaine séance du Conseil municipal, et que la décision de ne plus attribuer d'aides pour les séjours pédagogiques ne devienne effective qu'à compter de la prochaine rentrée scolaire (année 2010-2011).

### 2. Demande du Directeur de l'école pour la classe mobile

Monsieur Emmanuel ARTUR a fait part à Madame le Maire que le personnel enseignant aimerait avoir un sas ou une extension de la classe mobile afin de pouvoir y mettre les cartables des enfants ainsi que leurs manteaux avant de rentrer en classe. En effet, contrairement aux locaux principaux de l'école, les parents sont obligés de rentrer dans la classe pour y déposer les vêtements de leurs enfants, d'où un embouteillage le matin à l'entrée de la classe.

Un sanitaire d'appoint serait également apprécié pour éviter de devoir retourner systématiquement dans les sanitaires de l'école. Le Conseil municipal propose de faire une réunion avec Monsieur ARTUR le mardi 22 juin à 20h30 afin de voir ensemble quelles pourraient être les solutions envisageables.

### 3. Nettoyage et recensement des travaux à réaliser dans le vestiaire de football

Les conseillers municipaux participeront à ce type d'action dès lors que les présidents du Football club La Baussaine - Saint Thual auront présenté au Conseil municipal le fonctionnement de leur nouvelle association.

### 4. Projet d'ouverture d'un espace jeux

Un formulaire a été élaboré par Mesdames Kristell RIAND et Nathalie LE TALLEC afin de savoir si des personnes seraient intéressées par l'ouverture d'un espace jeux destiné à l'accueil des enfants de 0 à 3 ans. Le formulaire est à retourner soit à la mairie soit à l'école pour le lundi 7 juin 2010.

### 5. Demande d'acquisition d'un terrain communal

Madame le Maire fait part à l'Assemblée d'une demande formulée par Mme GOURDRÉ (domiciliée 3 rue de la Libération) d'acquérir un morceau de terrain communal situé derrière sa propriété, afin d'y construire un garage. Cette demande a été refusée par le Conseil municipal car la proximité de la salle des fêtes nécessite des emplacements pour le stationnement des véhicules. De plus, un projet de création d'un nouveau cimetière est prévu à cet endroit dans le Plan Local d'Urbanisme.

### 6. Canons à gaz dits « effaroucheurs d'oiseaux »

Plusieurs administrés ont signalé en mairie être importunés depuis quelques semaines par le bruit des canons à gaz dit « effaroucheurs d'oiseaux ».

Madame le Maire propose de rencontrer les exploitants agricoles de La Baussaine et communes limitrophes afin de leur demander de respecter les règles de bonnes conduites en se référant à l'arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage: pas de détonations entre 20h et 7 h du matin, ni le dimanche et les jours fériés.

En effet, dans certains endroits les détonations démarrent dès 6h et se terminent à 23h sans interruption pendant le week-end, avec une fréquence régulière de tir toutes les 10 mn. De plus, ce mode d'utilisation des canons s'avère totalement inefficace car les oiseaux s'habituent à la fréquence des détonations.

Par ailleurs, Madame le Maire envisage de mettre en place, en collaboration avec la FEVILDEC et l'ACCA, une campagne de piégeage et de tir en mars 2011.

Enfin, Madame le Maire va contacter l'inspecteur des installations classées afin qu'il rappelle la réglementation en vigueur aux exploitants qui utilisent ce type de matériel.

### 7. Agenda

- Commission environnement : prochaine réunion le 16 juin à 20h30
- Réunion pour l'école : le 22 juin à 20h30
- Assemblée communautaire de la Communauté de communes Bretagne Romantique: prochaine réunion le 24 juin
- Commission communication : prochaine réunion le 1<sup>er</sup> juillet à 20h30.
- Planning des réunions du Conseil municipal : les 25 juin, 30 juillet, 24 septembre, 22 octobre, 26 novembre et 17 décembre.

*La séance est levée à 23h.*

---

Florence DENIAU

Daniel HENRY

Pierre-Yves MARQUET

Raoul LE GUERHIER

Jean-Michel PRESCHOUX

Eric LEROSSIGNOL

Dominique ROUXEL

Gilles LE TALLEC

Gwénaél ARTUR